

**ARRETE** du 26 octobre 2022

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

**La directrice générale du Centre national de gestion,**

**Vu** le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

**Vu** l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

**Vu** les listes électorales présentées par « APH-Jeunes Médecins », « INPH-SYNPREFH » et « CMH » pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section pharmacie ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 7°, section pharmacie, sont nommés :

- a) au titre de la liste présentée par Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins (SPHP-SNPHARe) :

En qualité de membre suppléant :

- M. Bruno Charpiat – Hospices civils de Lyon, en remplacement de Mme Françoise Berthet – CH de Saint-Maurice autorisée à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite,

- b) Au titre de la liste présentée par INPH-SYNPREFH

En qualité de membre titulaire :

- M. Frédéric Burde – CH de Prémontré, en remplacement de M. Gilles Le Pallec – CHU de Paris hôpital Georges-Clémenceau-Champcueil

En qualité de membre suppléant :

- Mme Delphine Bourin – CHU de Nîmes, en remplacement de M. Frédéric Burde – CH de Prémontré

c) Au titre de la liste présentée par CMH (SNPHPU)

En qualité de membre titulaire :

- Mme Florence Compagnon – CH de Seclin, en remplacement de M. Jean-Luc Castaing – CH Périgueux
- 

En qualité de membre suppléant :

- Mme Maryse Camus – CH de Melun, en remplacement de Mme Florence Compagnon – CH de Seclin

#### Article 2

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale  
du centre national de gestion



Eve Parier